



Implenia

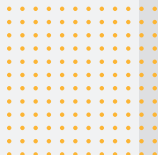


Convocation

**L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ORDINAIRE  
IMPLENIA SA**

Mardi, 25 mars 2025  
à 10h30

Technopark Zurich  
Technoparkstrasse 1  
8005 Zurich





## CHÈRES ACTIONNAIRES, CHERS ACTIONNAIRES,

Au nom du Conseil d'administration, je vous invite à notre Assemblée générale ordinaire du

Mardi, 25 mars 2025  
à 10h30  
(ouverture des portes à 10h00)  
Technopark Zurich  
Technoparkstrasse 1  
8005 Zurich

Nous vous faisons parvenir par la présente les documents suivants :

- Invitation à l'Assemblée générale ordinaire
- Formulaire d'inscription et de procuration (avec formulaire d'instruction)
- Enveloppe-réponse
- Lettre aux actionnaires avec les chiffres-clés de l'exercice 2024

Il est conseillé de se rendre à l'assemblée en utilisant les moyens de transport publics. Un plan d'accès sera envoyé aux actionnaires qui auront confirmé leur présence au moyen de leur carte d'entrée.

Nous vous remercions de confirmer votre présence ou de donner une procuration à l'aide du formulaire ci-joint ou par voie électronique, par le biais du portail en ligne de Computershare Suisse SA.

Pour toute question concernant le rapport annuel ou l'Assemblée générale ordinaire, veuillez contacter Luca Rossi, Head of Investor Relations, par téléphone au + 41 (0)58 474 35 04 ou par e-mail à [luca.rossi@implenia.com](mailto:luca.rossi@implenia.com).

Meilleures salutations  
Implenia SA



**Hans Ulrich Meister**  
Président du Conseil d'administration

## ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1 — Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2024 et vote consultatif sur le rapport sur les questions non financières 2024

#### 1.1 — Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2024, après prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

**PROPOSITION** Le Conseil d'administration propose, après avoir pris connaissance des rapports de l'organe de révision, d'approuver le rapport annuel ainsi que les comptes annuels 2024 d'Implenia SA et les comptes consolidés 2024 du groupe Implenia.

**EXPLICATIONS** Dans ses rapports à l'Assemblée générale ordinaire, l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA a confirmé sans restriction les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2024. En conséquence, le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2024.

#### 1.2 — Vote consultatif sur le rapport sur les questions non financières 2024

**PROPOSITION** Le Conseil d'administration propose que le rapport sur les questions non financières pour l'exercice 2024 soit approuvé à titre consultatif.

**EXPLICATIONS** Avec l'introduction de l'article 964a du Code des obligations, Implenia est tenue d'établir un rapport sur les questions non financières à partir de l'exercice 2024. Les détails sur le respect de cette obligation figurent dans le rapport de durabilité 2024, disponible à l'adresse <https://implenia.com/fr/durabilite/rapport-de-developpement-durable/>. En outre, le rapport sur les questions non financières doit être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire dans le cadre d'un vote consultatif. Le vote porte sur les sections du rapport de durabilité spécifiées à la page 107.

## 2 — Affectation du bénéfice résultant du bilan, distribution d'un dividende

**PROPOSITION** Le Conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice résultant du bilan d'Implenia SA comme suit :

CHF 1'000	
Bénéfice reporté	509'891
<b>Bénéfice annuel 2024</b>	<b>58'952</b>
Bénéfice résultant du bilan disponible	568'843
– Distribution d'un dividende de CHF 0.90 brut par action nominative donnant droit à un dividende	(16'548) <sup>1</sup>
– Report à compte nouveau	552'295

1 Les actions détenues par la société ou l'une des sociétés du groupe au moment du versement du dividende ne donnent pas droit au dividende. Le montant indiqué du dividende peut ainsi être modifié en conséquence jusqu'à la date de référence. Au 31 décembre 2024, le montant total du dividende aurait correspondu à environ CHF 16.5 millions.

**EXPLICATIONS** Implemia SA, en tant que société mère du groupe, affiche à elle seule un bénéfice annuel d'environ 59 millions de francs suisses (comme indiqué ci-dessus). Le résultat consolidé du groupe Implemia pour l'exercice 2024 s'élève à CHF 93,4 millions (pour plus de détails, veuillez vous référer au rapport financier complet). Il est prévu de renoncer à une affectation aux réserves de bénéfices, car celles-ci dépassent déjà 20 % du capital social. Un montant de 0,90 CHF

(soit un total de CHF 16,5 millions) de dividende ordinaire doit être distribué par action donnant droit à dividende. Le bénéfice non distribué de CHF 552,3 millions sera reporté à nouveau. L'utilisation du bénéfice et la distribution du dividende ordinaire sont basées sur les comptes annuels vérifiés par l'organe de révision et soumis à l'approbation du point 1 de l'ordre du jour. Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à partir du 31 mars 2025. À partir du 27 mars 2025, les actions seront négociées ex-dividende (date ex). La date d'éligibilité au dividende sera le 28 mars 2025 (date d'enregistrement).

## 3 — Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2024

**PROPOSITION** Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de l' Implemia Executive Committee (Direction) pour l'exercice 2024.

**EXPLICATIONS** La décharge des organes responsables, c'est-à-dire des membres du Conseil d'administration et de la Direction relève de la compétence intransmissible de l'assemblée générale ordinaire conformément à l'art. 698 al. 2 chiffre 7 du Code des obligations. La société n'a pas connaissance de faits qui s'opposeraient à une décharge complète.

## 4 — Rémunération

### 4.1 — Approbation de la rémunération globale maximale du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2025 à l'Assemblée générale ordinaire 2026

**PROPOSITION** Le Conseil d'administration propose d'approuver, à titre de rémunération globale maximale pour les membres du Conseil d'administration, le montant de CHF 1.6 millions pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2025 à l'Assemblée générale ordinaire 2026.

**EXPLICATIONS** Au cours du prochain mandat, le Conseil d'administration demeurera composé, comme auparavant, de sept membres. La rémunération globale maximale proposée de CHF 1.6 million est légèrement supérieure à celle de l'année précédente pour tenir compte de l'augmentation prévue des coûts de sécurité sociale; la rémunération des différents membres du Conseil d'administration ne sera pas modifiée. Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe pour leurs activités. Cette rémunération est versée à raison de deux tiers en espèces et d'un tiers sous forme d'actions bloquées d'Implenia SA. Le cours moyen de l'action d'Implenia SA au mois de décembre de cette année est déterminant pour le calcul du nombre d'actions. Le transfert des actions intervient chaque année en janvier. Le montant maximum soumis pour approbation comprend en outre les cotisations sociales

estimées, dans la mesure où elles sont versées par la société, ainsi qu'une réserve minimale pour imprévus. Les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'administration sont énoncés aux art. 22a des statuts. De plus amples informations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de rémunération.

### 4.2 — Approbation de la rémunération globale maximale de la direction pour l'exercice 2026

**PROPOSITION** Le conseil d'administration propose d'approuver un montant globale maximal de CHF 11 millions pour la rémunération des membres l'Implenia Executive Committee (direction) pour l'exercice 2026.

**EXPLICATIONS** Le montant demandé est inférieur de CHF 2 millions à celui approuvé lors de l'Assemblée générale de 2024 pour l'exercice 2025. Il devrait se composer comme suit : salaire de base (CHF 3,5 millions), rémunération variable (CHF 5,5 millions) et assurances sociales, y compris les autres composantes de la rémunération (CHF 2 millions). L'Implenia Executive Committee sera composé de sept membres au lieu de huit à partir du 1er avril 2025, c'est pourquoi une réduction de la rémunération globale maximale par rapport à l'année précédente est demandée.

La rémunération globale maximale proposée pour les membres de l'Implenia Executive Committee se compose d'un salaire de base annuel, de la rémunération à court terme liée au résultat

(short term incentive, STI) et de la rémunération à long terme liée au résultat (long term incentive, LTI).

Le STI repose à la fois sur des objectifs financiers et sur des objectifs individuels. Le versement maximal est limité à 200 % au maximum du montant cible. Les objectifs financiers des Division Heads dépendent des résultats du groupe et des résultats de la division. Le montant maximal proposé comprend la réalisation maximale possible des objectifs STI. Les versements effectifs varieront en fonction de la réalisation des objectifs financiers et individuels. Au terme de l'exercice 2025, la société rendra compte du versement effectif dans le rapport de rémunération.

Le LTI lié aux performances est octroyé sous forme d'expectatives sur actions d'Implemia SA (performance share units, PSU), qui dépendent de la réalisation de deux objectifs de performance (total shareholder return relatif et bénéfice par action) sur une période de trois ans. Le montant maximal proposé pour le LTI correspond à une réalisation des objectifs à 100 %. Il s'agit là d'une approche équilibrée qui tient compte de la possibilité que les objectifs à la fin de la période de performance de trois ans ne soient pas atteints ou soient dépassés. La société évaluera la performance globale à la fin de la période de performance.

En outre, le montant maximum proposé tient compte de l'estimation des charges sociales de l'employeur et des cotisations aux plans de prévoyance, d'épargne ou à des institutions similaires, des primes d'assurance et des autres

prestations accessoires ainsi que d'une réserve pour fluctuations de cours et imprévus.

L'Assemblée générale ordinaire du 28 mars 2023 avait approuvé une rémunération globale maximale de CHF 13 millions pour la direction pour l'exercice 2024. Sur ce montant, CHF 10,6 millions (soit 81,5 %) ont été versés à la direction, dont 43,2 % de manière variable et 56,8 % de manière fixe. Pour l'exercice 2025, l'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2024 a approuvé une rémunération globale maximale de CHF 13 millions pour la direction. Après l'exercice 2025, la société indiquera le montant réel des rémunérations dans le rapport de rémunération.

### 4.3 — Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2024

**PROPOSITION** Le Conseil d'administration propose d'approuver à titre consultatif le rapport de rémunération 2024.

**EXPLICATIONS** Le rapport de rémunération expose les principes régissant la rémunération du Conseil d'administration et de l'Implemia Executive Committee ainsi que le contenu et les éléments de la rémunération intervenue en 2024. Ce vote n'a pas de caractère contraignant.

## 5 — Elections

### 5.1 — Réélection resp. élection des membres du Conseil d'administration et du président du Conseil d'administration

**EXPLICATIONS** Le mandat des membres actuels du Conseil d'administration s'achèvera au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 25 mars 2025. Martin Fischer a décidé de ne pas se représenter lors de l'Assemblée générale ordinaire de cette année. Le Conseil d'administration remercie Martin Fischer pour ses précieux services et son engagement aux côtés d'Implenia. Tous les autres membres se tiennent à disposition pour un nouveau mandat comme membres du Conseil d'administration ; Hans Ulrich Meister en outre se tient à disposition pour un nouveau mandat comme président du Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration propose l'élection de Marie-Noëlle Zen-Ruffinen comme nouveau membre du Conseil d'administration.

**PROPOSITION** Le Conseil d'administration propose l'élection individuelle ou la réélection des personnes suivantes pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire:

- (a) réélection de Hans Ulrich Meister en tant que membre et président du Conseil d'administration ;
- (b) réélection de Henner Mahlstedt en tant que membre du Conseil d'administration ;

- (c) réélection de Kyrre Olaf Johansen en tant que membre du Conseil d'administration ;
- (d) réélection de Barbara Lambert en tant que membre du Conseil d'administration ;
- (e) réélection de Judith Bischof en tant que membre du Conseil d'administration ;
- (f) réélection de Raymond Cron en tant que membre du Conseil d'administration ;
- (g) élection de Marie-Noëlle Zen-Ruffinen en tant que membre du Conseil d'administration.

**EXPLICATIONS** Marie-Noëlle Zen-Ruffinen (née en 1975, de nationalité suisse, exerçant une fonction non exécutive et indépendante) est avocate (Of-Counsel) dans un cabinet d'affaires genevois et professeure titulaire à la Faculté d'économie et de management de l'Université de Genève. Depuis 2016, elle exerce différents mandats au sein de conseils d'administration. Elle est notamment membre du Conseil d'administration et du comité de Stratégie et Gouvernance ainsi que du comité d'audit du groupe Baloise ainsi que vice-présidente du Conseil d'administration et membre du comité de rémunération de Banco Santander International SA. Jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire du 31 mars 2025, elle est également membre du Conseil d'administration et présidente du Comité de nomination et de rémunération d'Ina Invest SA. Marie-Noëlle Zen-Ruffinen est titulaire d'un master et d'un doctorat en droit ainsi que d'un master en philosophie de l'université de Fribourg. Grâce à ses nombreuses



années d'expérience en tant que professeur de business law for corporate decision makers et en tant que membre du conseil d'administration de diverses sociétés cotées en bourse, Marie-Noëlle Zen-Ruffinen possède une vaste expertise dans le domaine de la gouvernance d'entreprise et des questions de rémunération. Elle est donc également proposée pour être élue au comité de nomination et de rémunération.

## 5.2 — Réélection resp. élection des membres du Comité de rémunération

**EXPLICATIONS** Avec la prochaine Assemblée générale ordinaire du 25 mars 2025, le mandat d'un an des membres actuels du Comité de rémunération prendra fin. Martin Fischer ne se présente pas au Comité de rémunération, ayant renoncé à se représenter au Conseil d'administration. Kyrre Olaf Johansen et Raymond Cron se représentent pour un nouveau mandat. En outre, le Conseil d'administration propose l'élection de Marie-Noëlle Zen-Ruffinen en tant que nouveau membre du Comité de rémunération.

**PROPOSITION** Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement, en tant que membres du Comité de rémunération, pour un mandat qui s'achèvera au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire et sous réserve de leur réélection préalable au Conseil d'administration, les personnes suivantes :

- (a) réélection de Kyrre Olaf Johansen en tant que membre du Comité de rémunération ;
- (b) réélection de Raymond Cron en tant que membre du Comité de rémunération ;
- (c) élection de Marie-Noëlle Zen-Ruffinen en tant que membre du Comité de rémunération.

## 5.3 — Réélection du représentant indépendant

**PROPOSITION** Le Conseil d'administration propose de réélire Cabinet Juridique Keller SA à Zurich en tant que représentant indépendant pour un mandat qui s'achèvera au terme de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

**EXPLICATIONS** Cabinet Juridique Keller SA a confirmé à l'attention du Conseil d'Administration posséder l'indépendance requise pour l'exercice du mandat.

## 5.4 — Réélection de l'organe de révision

**PROPOSITION** Le Conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA, à Zurich, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2025.

**EXPLICATIONS** PricewaterhouseCoopers SA a confirmé à l'attention du Conseil d'administration posséder l'indépendance requise pour l'exercice du mandat.

## DOCUMENTS

Le rapport de gestion 2024, composé du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe ainsi que le rapport de rémunération et les rapports de l'organe de révision peuvent être consultés à compter du 26 février 2025 sur le site Internet <https://implenia.com/en/investor-relations/annualreport/2024/>. Les actionnaires inscrits au registre des actions et ayant le droit de vote peuvent commander une copie imprimée via le formulaire web à l'adresse <https://implenia.com/en/investor-relations/annualreport/2024/further-information/orderannual-report/>.

## INVITATIONS ET CARTES D'ENTRÉE

L'invitation comprenant le formulaire d'inscription pour la commande d'une carte d'entrée et un formulaire de procuration sera envoyée par courrier aux actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote au 28 février 2025, 17h00 ; l'envoi interviendra à la dernière l'adresse figurant au registre des actions. Les actionnaires qui s'inscrivent au registre des actions après cette date, mais avant le 18 mars 2025, 17h00 au plus tard, recevront une invitation qui leur sera envoyée, à partir du dès le 19 mars 2025. La date

d'enregistrement des droits de vote à l'Assemblée générale ordinaire est fixée au 18 mars 2025 à 17h00. Les cartes d'entrée personnelles comprenant les coupons de vote seront envoyées par courrier à partir du 19 mars 2025. Aucune inscription ou suppression avec droit de vote ne sera effectuée dans le registre des actions du 19 mars 2025 au 25 mars 2025 inclus.

## PROCURATION

Les actionnaires peuvent se faire représenter par une personne de leur choix ou par la représentante indépendante, Cabinet Juridique Keller SA, case postale 1889, 8027 Zurich, en utilisant le formulaire de procuration qui leur est remis avec la présente invitation, et lui donner des instructions. Les procurations destinées au représentant indépendant peuvent être envoyées soit directement à son adresse mentionnée ci-dessus, soit au registre des actions d'Implenia SA (adresse : Computershare Suisse SA, Implen SA, case postale, 4601 Olten, Suisse).

Les procurations et instructions peuvent également être envoyées au représentant indépendant par voie électronique par le biais du portail en ligne de Computershare Suisse SA [www.gvote.ch](http://www.gvote.ch). Le vote électronique à distance via le portail en ligne de Computershare Suisse SA est possible de 7h00 le 4 mars 2025 à 23h59 le 23 mars 2025.

**Remarque importante**

Il est possible de transmettre électroniquement des procurations et instructions de vote pour l'Assemblée générale ordinaire 2025 au plus tard jusqu'au 23 mars 2025, à 23h59. Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur le portail Investisseurs que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Computershare Schweiz SA, qui gère le portail en ligne, par e-mail à l'adresse [business.support@computershare.ch](mailto:business.support@computershare.ch) ou par téléphone au numéro + 41 62 205 77 50 (de 9h00 à 16h00).

**PUBLICATION**

La date de la convocation dans l'organe de publication statutaire, la Feuille officielle suisse du commerce est déterminante.

Ce document est une traduction inofficielle du texte original allemand. En cas de litige, la version allemande fait loi.

Le Conseil d'administration  
Glattpark (Opfikon), 3 mars 2025

**Implenia SA**

Thurgauerstrasse 101a  
8152 Glattpark (Opfikon)  
Suisse

T +41 58 474 74 74  
[implenia.com](http://implenia.com)